

Charte du programme concerté pluri-acteurs Congo

Assemblée plénière de mai 2008

Préambule

Sur la base de l'expérience du programme « Dialogue citoyen », nouveau dans sa construction participative et s'inspirant d'autres programmes concertés pluri-acteurs, le programme concerté pluri acteurs Congo est le résultat d'un travail de concertation entre organisations de la société civile (OSC) et collectivités territoriales congolaises et françaises, ainsi que les Ministères du Plan et de l'Aménagement du Territoire, de la Santé, des Affaires Sociales et de la Famille et du Ministère à la présidence chargé de la Coopération, des affaires humanitaires et de la solidarité et le ministère français des Affaires Etrangères et européennes. Partageant le constat de la nécessité d'un travail approfondi et conjoint sur les problématiques de la lutte contre la pauvreté, de construction et de maintien de la paix et de la lutte contre les inégalités, ces organisations ont conjugué leurs efforts pour aboutir à l'élaboration d'un programme d'actions communes. Plusieurs rencontres ont eu lieu depuis juillet 2007, et une assemblée plénière s'est tenue les 23 et 24 mai 2008 pour marquer le début du PCPA.

Mission

Le programme concerté pluri acteurs Congo a pour principales missions :

- de renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile congolaises agissant dans la lutte contre la pauvreté, pour la construction et le maintien de la paix et la lutte contre les inégalités,
- de multiplier la concertation entre elles et avec les différents acteurs des sociétés civiles congolaises et françaises, ainsi qu'avec leurs pouvoirs publics.

Toutefois, cette concertation pourra être ouverte à d'autres acteurs qui se lieraient par le présent engagement.

Engagement

Nous, organisations congolaises et françaises, parties prenantes du programme concerté pluri acteurs Congo, adoptons dans l'ensemble de notre action collective et dans nos actions particulières, les valeurs et principes suivants :

Nos valeurs

Elles s'organisent sur :

1. le **respect des droits humains**, avec une approche basée sur les droits fondamentaux, incluant la promotion et l'accès aux droits, le refus de toutes les discriminations et la lutte contre l'intolérance sous toutes ses formes, ainsi que la promotion d'une démocratie participative ;
2. le **développement de la culture de paix** qui se fonde sur la recherche permanente et l'éducation à une paix durable construite dans le respect et la tolérance pour toutes les générations ;

3. le **refus de la pauvreté et des inégalités**, et la nécessaire utilité sociale de nos actions à travers :
 - la promotion des droits et du genre
 - l'amélioration de l'accès aux services essentiels
 - la lutte contre l'exclusion et la prise en compte des personnes les plus défavorisées
 - le renforcement de la solidarité avec les plus démunis ;
4. **l'inscription de nos actions dans une approche de développement durable et inclusif** qui implique un développement économique, social et culturel partagé, respectant l'environnement ;
5. **le partenariat et la solidarité** entre organisations membres ou associées au programme.

Nos principes et pratiques

En ce qui concerne les principes / les pratiques de fonctionnement du programme et de nos organisations, nous nous engageons à faire tout notre possible pour assurer :

1. une **gouvernance interne effective** basée sur les principes suivants :
 - l'appropriation du programme,
 - le fonctionnement démocratique,
 - la responsabilité,
 - la transparence,
 - l'obligation de rendre des comptes et de se soumettre au contrôle.
2. **une information permanente** qui passera par une diffusion fluide, accessible, et par une compréhension mutuelle et réelle portée par un langage commun ;
3. **l'égalité des chances** par l'accès équitable de toutes les Organisations de la Société Civile parties prenantes aux activités du programme et **l'ouverture** aux autres organisations ;
4. la **volonté d'apprendre ensemble et de progresser**, respectant le rôle de chacun, en s'appuyant sur des pratiques d'évaluation et de capitalisation assurant le partage des apprentissages, une capacité à se remettre en cause ;
5. **le partenariat réel entre toutes les organisations** du programme, dans lequel chaque projet ou action est engagé comme une expérience pilote et non à visée unique de satisfaire les besoins de l'organisation porteuse du projet.

Les organisations signataires de cette Charte s'engagent à tout mettre en œuvre pour respecter et promouvoir les valeurs, principes et pratiques qui y sont énoncés au sein de leur propre organisation.

Le signataire de cette charte confirme l'engagement de son organisation à participer à ce programme.

Date

Signature, précédée de Nom prénom, organisation
Précédée de la mention « Lu et approuvé »